

Pour toutes occupations du domaine public par votre véhicule lors de votre déménagement/emménagement, veuillez remplir et envoyer le document ci-contre à :

Services Techniques

Mairie de Vienne
Place de l'Hôtel de Ville
38209 Cedex

Ou vous rendre à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture au public.

Cette demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit se faire une semaine avant votre déménagement/emménagement minimum.

Voir les informations complémentaires

Focus : OuiStock est disponible à Vienne

- **Qui ?**

Ouistock, leader du stockage entre particuliers, propose une solution de stockage accessible à tous, partout, et à petits prix. Ouistock met en relation des professionnels et des particuliers qui disposent de mètres carrés inoccupés dans une cave, un garage, un grenier...

- **Quoi ?**

Ouistock est un site qui référence donc des milliers d'annonces d'annonces dans toute la France auxquelles peuvent accéder les millions de français qui se retrouvent face à une problématique de stockage lors d'un déménagement, d'une expatriation, d'une séparation ou tout simplement en raison d'un manque de place au quotidien.

- **Où ? (pour celle-ci, l'adresse communiquée précédemment fera parfaitement l'affaire)**

<https://www.ouistock.fr/s/garde-meuble/vienne> [1].

- **Comment ?**

Sur Ouistock.fr tout se fait en 3 clics de la recherche d'un espace de stockage à sa réservation.

On recherche un espace de stockage adapté à son besoin (surface et budget) dans la ville de son choix.

On sélectionne l'espace qui nous intéresse et contacte le propriétaire directement en ligne depuis la messagerie du site.

On visite l'espace sélectionné pour s'assurer qu'il corresponde bien à notre besoin.

On réserve en ligne pour bénéficier de l'assurance AXA incluse dans le loyer et recevoir le contrat de location.

Avis d'appel public à concurrence pour l'exploitation d'un kiosque de restauration rapide sis à l'espace St Germain 60 avenue Général Leclerc à Vienne.

Le Kiosque prolongé d'une terrasse est installé sur un terrain de 84 m² à l'intérieur du pôle tertiaire de l'espace St Germain.

Cette occupation du domaine public à titre précaire et révoquant sera formalisée par une convention d'une durée de 4 ans, avec le paiement d'une redevance mensuelle de 318 € par mois en 2020. La redevance sera revalorisée annuellement selon le tarif des droits de terrasse en vigueur.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous , l'offre retenue sera celle qui a obtenu le maximum de point sur 10

1 L'organisation proposée par le prestataire, exemple : Horaires et jours d'ouverture (note sur 4)

2 respect des règles d'hygiène et d'entretien des locaux, et du matériel mis à disposition. (note sur 3)

3 liste, qualité et variété des produits proposés (note sur 3)

Remise des offres : 17 juillet au plus tard

Les offres devront être impérativement remises par voie dématérialisée à l'adresse accueilst@mairie-vienne.fr [2]

Contacts

Service stationnement

Parking Saint-Marcel
rue des Célestes
38200 Vienne

Tél. : 04.74.78.31.18

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 6h30 à 17h.

Doc à télécharger [Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour déménagement](#) [3]

[Demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour déménagement zone piétonne](#) [4]

[Demande d'autorisation d'occupation du domaine public \(à afficher sur le lieu des travaux\)](#) [5]

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend(""+title+'  
'; }); } } );
```

URL source: <http://vienne.fr/vienne-pratique/occupation-de-lespace-public>

Liens:

[1] <https://www.ouistock.fr/s/garde-meuble/vienne>

[2] <mailto:accueilst@mairie-vienne.fr>

[3] http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/doc_1.pdf

[4] <http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/doc2.pdf>

[5] <http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/doc3.pdf>